



VILLE DE MONTRÉAL

ARRONDISSEMENT DE
RIVIÈRE-DES-PRAIRIES/POINTE-AUX-
TREMBLES-MONTRÉAL-EST

ANNEXE B PLAN D'URBANISME : LIMITES DES HAUTEURS ET DES DENSITÉS (C092 03386)

-  :MODIFICATION PROPOSÉE: 5A
-  :MODIFICATION PROPOSÉE: EN CONTINUITÉ AVEC LES LIMITES DES HAUTEURS ET DES DENSITÉS PROPOSÉES DE «5A».
-  :MODIFICATION PROPOSÉE: EN CONTINUITÉ AVEC LES LIMITES DES HAUTEURS ET DENSITÉS EXISTANTES



N° DE DOSSIER:
1032931021

ÉCHELLE:
AUCUNE

DATE:
LE 5 MAI 2003